

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Senlis – Canton de Pont Sainte Maxence
Extrait du registre des délibérations de la Commune de Rhuis

Séance du 07 avril 2022

N° 05-2022

DÉLIBÉRATION N° 05 bis -2022 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Date de la convocation : 28 mars 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 09

Date d'affichage : 2022

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rhuis s'est réuni, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-François GOYARD, Maire,

Xavier BERNARD, Jean Paul FÉLIX, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Thierry SEUTIN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Jennifer MONTEIRO, donne pouvoir à Jean-François GOYARD

Antoine DAVÈNE de ROBERVAL, donne pouvoir à Xavier BERNARD

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Virginie FERRET-COURTEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures trente.

DÉLIBÉRATION N° 05 bis -2022 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2022 s'établissant de la façon suivante :

-	Section de Fonctionnement :	
		Dépenses 291 489.17 €
		Recettes 332 060.06 €
-	Section d'investissement :	
		Dépenses 190 046.68 €
		Recettes 190 046.68 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire certifie en application
de l'article 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire
le 02 mai 2022

L'adjoint au Maire,